

CONSEIL MUNICIPAL PUBLIC JEUDI 7 FEVRIER 2013

Le Débat d'Orientations Budgétaires 2013

Intervention Jean-Claude PUTOUD, Groupe P.M.A.E. Mis à Jour le 21/02/13 -1^{ère}. Partie-

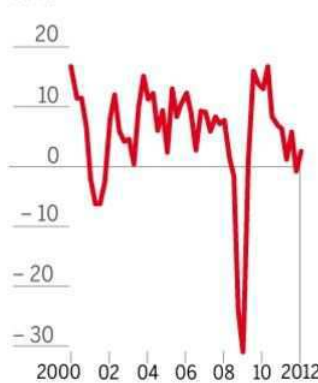


Monsieur le Maire, Chers Collègues,

Nous partageons votre souci face au contexte économique et financier dans lequel s'inscrit le Débat d'Orientations Budgétaires (D.O.B.) 2013.

Les signes d'une économie mondiale très ralentie

ÉVOLUTION DU COMMERCE MONDIAL DES BIENS ET SERVICES en %



TAUX DE CROISSANCE DU PIB EN 2011 ET EN 2012 en %

	2011	2012
Etats-Unis	1,8	2,3
Japon	-0,8	2,2
Allemagne	3,1	0,8
France	1,7	0,1
Italie	0,5	-2,4
Royaume-Uni	0,8	-0,7
Chine	9,2	8
Inde	7,1	6,1
Brésil	2,7	2,5

SOURCE : OCDE, FMI

N.B. : les Caisses d'Épargne dans un document à destination des Communes & EPCI pour la réalisation de leur D.O.B. (janvier 2013) donne contraction du P.I.B. dans la zone Euro et même un scénario économique français de récession pour 2013 avec resserrement des conditions d'octroi de prêts et recul de la demande de crédit (pp. 6 à 10).

Qu'il nous soit cependant permis de rappeler à tous qu'un certain nombre de points que vous signalez en introduction à ce D.O.B., au niveau national, font partie de **l'héritage du précédent Gouvernement SARKOZY/ FILLON** : niveau record d'endettement national, baisse des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales et désengagements des subventions aux programmes des collectivités locales, transferts de charges sans réelle contrepartie, mise sous le boisseau de l'autonomie financière des collectivités locales (FLD), réforme des retraites de 2010, diminution des subventions aux associations, etc. ...

« **Au niveau national tout d'abord**, il est évident que l'Etat et les organismes sociaux doivent diminuer leur déficit, mais faut-il encore que le remède ne soit pas pire que le mal ! Evitons ainsi de mourir guéris... Nous subissons depuis plusieurs années déjà la baisse des dotations de l'Etat. En 2013 cela va se poursuivre : ainsi, la Dotation de Solidarité Rurale, qui était de 168.624 € en 2012, sera vraisemblablement de 130.000 € en 2013 soit une baisse de l'ordre 40.000 €. La Dotation Globale de Fonctionnement devrait elle aussi continuer à baisser en 2013 après avoir baissé de 11.699 € en 2012.

Dans le même temps, le taux de cotisation patronal à la Caisse Nationale de Retraite des Collectivités Territoriales (CNRACL) a été sensiblement augmenté par un décret paru le 28 décembre dernier. Ce taux s'établissait à 27,90 % en 2012. Il s'élève à 29,25 % en 2013, soit 1,35 points d'augmentation. Cela représente une croissance de charges de plus de 50.000 € ! Ainsi, presque tous les gains que nous avons réussi à accomplir en matière de dépenses de personnel grâce à des réductions de postes ont été absorbés par une seule décision gouvernementale ! »

Gérard SIMONET

Le nouveau gouvernement **applique** cette réforme **des retraites** : les charges « patronales » de personnel sont accrues. Mais les charges salariales sont elles aussi impactées au 01/01/2013. Or les fonctionnaires territoriaux, comme ceux des autres fonctions publiques, voient ainsi

s'accroître leur cotisation retraite sans augmentation de leurs rémunérations pour la 3^{ème} année consécutive !

De plus votre chiffre de 50 000 € nous paraît largement surévalué.

« Concernant les coûts des énergies, des croissances fortes ont été enregistrées en 2012, et notamment pour le gaz qui est notre principale source d'énergie : les augmentations ont été de + 4,4 % en janvier 2012, + 2% en juillet 2012, + 2% en octobre 2012, et enfin + 2,4 % au 1er janvier 2013. A titre indicatif, les coûts énergétiques (gaz et électricité) étaient de 384.936 € en 2011. Pour 2012, cela a représenté la somme de 418.917 €, soit une croissance de + 8,83%. Sans parler du prix des carburants qui impacte fortement notre fonctionnement quotidien. »
Gérard SIMONET

Vous évoquez le « **coût des énergies** » : nous vous avons demandé à maintes reprises, depuis 2008, que des efforts soient faits sur le parc des matériels roulants ainsi que sur le chauffage des bâtiments municipaux en investissant dans des procédés modernes permettant des économies d'énergie ou de diminuer la part des énergies fossiles ! Où sont les véhicules neufs achetés qui vont en ce sens ? Où sont, en dehors de l'éclairage public, les techniques permettant de restreindre les coûts du chauffage des bâtiments municipaux ? Où sont les éco quartiers en matière d'urbanisme sur notre commune ?

Vous attaquez systématiquement l'intercommunalité : qu'avez-vous fait depuis pour contribuer à lui faire jouer, comme vous le dites, « son rôle de collectivité dynamique et motrice » ? Les dotations de l'intercommunalité sont depuis 2005 gelées mais vous oubliez de dire que vous aviez fort mal négocié le passage en Communauté d'Agglomération à fiscalité locale directe (TPU), ce qui a fait perdre bon an, mal an, plusieurs centaines de milliers d'Euros à notre ville à chaque exercice budgétaire... Sûr que le pacte financier et fiscal est à réécrire.

« **Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais** n'a quant à elle pas su, pendant ce mandat, jouer son rôle de collectivité dynamique et motrice. Nous avons pu, heureusement, mettre en échec le projet de diminution de la Dotation de Solidarité Communautaire. Cela aurait été un désastre financier pour notre commune comme pour celle de Voreppe qui est dans la même situation. Rappelons que ces dotations qui représentent 38,55 % de nos recettes sont la compensation des investissements consentis pendant des années par certains de nos prédécesseurs dans le domaine économique. Je tiens à rappeler que ces investissements ont profité à l'ensemble des communes du pays Voironnais, et qu'ils étaient le fruit de sacrifices de la part de Moirans et Voreppe. Il serait aujourd'hui scandaleux qu'on sanctionne ceux qui ont accompli les efforts de la fourmi de La Fontaine, au profit de ceux qui fonctionnaient comme la cigale !

Je rappelle aussi que ces dotations, tant la DSC que l'AC, n'ont pas évolué depuis 2005, et qu'en euros constants cette stagnation se manifeste par une baisse de nos ressources. »

Gérard SIMONET

Et puis, M. le Maire, vous ne pouvez pas dire d'un côté qu'il faut faire des efforts budgétaires et de l'autre vous plaindre de leurs effets quand cela ne satisfait pas l'intérêt communal.

Le combat n'est pas d'exacerber les égoïsmes et les antagonismes locaux mais de trouver, ensemble, de nouvelles réponses aux enjeux et aux défis qui se présentent à nous sur un ou des territoire(s) qui soi(en)t pertinent(s).



Vous ne pouvez pas non plus dire d'un côté : « Le Pays Voironnais n'a pas joué son rôle parce qu'aucune compétence n'a été transférée pendant ce mandat, ce qui aurait pu soulager les communes. » et de l'autre : « Bien au contraire, l'intercommunalité s'est dotée de compétences nouvelles comme l'aménagement, ou a créé de nouvelles structures génératrices de coûts supplémentaires comme le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS), l'Etablissement Public de Coopération Culturel (EPCC) uniquement pour soulager financièrement Voiron d'une partie du Grand Angle, ou encore l'Etablissement Public Foncier Local (EPFL).»

C'est pour le moins **confus** et **contradictoire**. Et **vous faites des amalgames** : l'aménagement est une compétence de base obligatoire des communautés d'agglomération dès leur création ; l'EPFL et la politique de portage foncier du Pays Voironnais ne sont pas en soi condamnables et vous en bénéficiez d'ailleurs largement. Cette compétence du Pays Voironnais est déléguée, en grande partie, depuis le 30 janvier 2013 à un E.P.F.L. à l'échelle de la R.U.G. ⁽¹⁾

Oui, il faut bien réfléchir sur les **transferts partiel ou total d'autres compétences, d'infrastructures ou d'équipements** dits d'« intérêt communautaire » quant à la plus value qu'ils apportent au grand territoire, aux bassins et communes qui le composent, aux populations qui y vivent et y créent de la richesse.

Nous sommes aussi défavorables à des transferts qui n'apportent pas d'amélioration ou de plus value quant aux attentes des populations. Nous le réaffirmons ici : nous sommes pour une intercommunalité maîtrisée qui agisse de manière optimale, voire même avec performance, au travers des services publics ou des opérations qu'elle initie, et, ce, dans le cadre des compétences qui sont déjà les siennes ou que la Loi lui impose.

La CAPV ne doit pas être la grenouille de la fable qui voulait se faire plus grosse que le bœuf ! Effectivement le contribuable local ne peut pas continuer à être la vache à lait que l'on pourrait ponctionner à l'infini.

(1) Région Urbaine Grenobloise



Pour revenir au plan communal, vous souligner dans votre priorité de prudence et de vigilance quant à **l'endettement communal** que « le rapport entre le capital restant dû et les recettes de fonctionnement s'est établi à 91,53 % en 2012. Pour 2013, il devrait se situer à 84,40 %. Pour mémoire, il était de **115,51 % au début du mandat en 2008 (...)** » Cela voudrait donc dire que l'équipe municipale qui a géré Moirans entre 2001 et 2008 a usé exagérément de l'emprunt pour financer la réalisation de son programme... **Mais 2008, n'était-ce pas la fin de votre 2^e mandat municipal -13 ans- ?** Il aura donc fallu attendre au moins 15 ou 16 ans de gestion municipale pour que le Gérard SIMONET du 3^e mandat devienne meilleur que le Gérard SIMONET des deux premiers mandats. Il était temps !

Vos propos sont à relativiser puisque l'endettement communal à Moirans par habitant reste bien au-dessus de celui des communes de même taille dans le Pays Voironnais (1300 € contre moins de 900 € pour les communes similaires, jusqu'à 50% plus !) même si la commune bénéficie d'une certaine capacité à se désendetter...

- **Fin de la 1^{ère}. Partie-**
A suivre dans document 2^{ème}. Partie.../...